



## **Agrément des experts en prévoyance professionnelle**

### ***Liste des copies de documents à joindre à la demande (personnes physiques)***

1. Passeport ou carte d'identité en cours de validité
2. Diplôme fédéral d'expert en assurances de pension ou, en l'absence de diplôme, preuve d'agrément par l'OFAS avant le 31 décembre 1989, en vertu de l'art. 37, al. 2, aOPP 2
3. Extrait récent du casier judiciaire central (daté de moins de trois mois avant le dépôt de la demande) et, le cas échéant, jugements
4. Extrait récent du registre des poursuites et faillites (daté de moins de trois mois avant le dépôt de la demande) et, le cas échéant, actes de défaut de biens